

INTERIMAIRES



Au regard des résultats commerciaux de septembre, il ne serait pas surprenant d'avoir encore des séances de jours non travaillées sur la fin 2011.

L'accord APLD signé par la CFDT pour les CDD et CDI permet de passer ces périodes avec une indemnisation à plus 90% du net.

Les intérimaires sont les oubliés du système, certes une avance de 56 euros est désormais attribuée mais pouvons-nous parler d'égalité de traitement ?



Encore un effort

Malgré les avancées obtenues, la CFDT n'est pas satisfaite.

Votre avis nous intéresse, contactez la CFDT